

Déclaration de la CES ***Des compagnies aériennes à bas prix menacent la négociation collective***

Adoptée par le Comité exécutif de la CES lors de la séance des 10 et 11 mars 2015

Au moment où le Comité exécutif de la CES se réunissait pour sa séance des 10 et 11 mars 2015, les pilotes du transporteur aérien à bas prix Norwegian entamaient leur onzième journée de grève.

La principale exigence du syndicat norvégien des pilotes (NPU) est la signature d'une convention collective avec leur véritable employeur, Norwegian Air Shuttle.

Au Danemark, Ryanair a établi son siège à Copenhague mais rejette la demande de convention collective des syndicats danois.

Après plusieurs jours de négociations, le conflit a pris fin en Norvège dans l'après-midi du 10 mars sur un accord dont les deux parties se disent satisfaites.

La Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) et ses membres Parat (en Norvège) et FPU (au Danemark) luttent avec détermination contre les pratiques antisociales des compagnies aériennes à bas prix. Ensemble, ils réclament la reconnaissance des syndicats et de leur capacité à négocier des conventions collectives, y compris au niveau transnational.

Dans le cas de ces deux compagnies, le point central du débat concerne le droit fondamental des travailleurs à négocier et à convenir des conditions de travail et des salaires avec leur employeur.

Malheureusement, certaines compagnies aériennes ignorent de plus en plus les règles établies et refusent de négocier et de coopérer avec leurs travailleurs.

Le Comité exécutif de la CES exprime ses vives inquiétudes face à l'évolution dans le secteur du transport aérien en Europe et à la course vers le bas concernant les conditions de travail et les salaires que l'on constate aujourd'hui.

L'attitude de la direction de Ryanair et de certaines autres compagnies aériennes à bas prix constitue une attaque contre tous les travailleurs en Europe et est un triste exemple de la manière dont on peut détruire le modèle européen de convention collective.

L'évolution négative qui prévaut dans certains segments du secteur du transport aérien pourrait devenir bientôt réalité dans de nombreux autres secteurs également, tant privés que publics.

Si les tentatives de Ryanair et d'autres compagnies aériennes à bas prix visant à miner les conditions de travail et les conventions collectives réussissent, cela changera les perspectives pour tous les travailleurs en Europe, et pas seulement ceux du secteur du transport aérien.

Ces exemples illustrent clairement l'urgente nécessité d'améliorer et d'adapter la réglementation du secteur au niveau européen. L'Europe a besoin de règles communes pour garantir de bonnes conditions de travail à tous les travailleurs. Il faut mettre fin à la course vers le bas !

Le Comité exécutif de la CES exige dès lors des autorités européennes la révision immédiate des règlements actuels du secteur aérien en étroite collaboration avec les partenaires sociaux représentatifs.